

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCACTION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet :**Séances de natation des écoles vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 1^{er} juillet 2026****Séance du 1^{er} juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BEAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Amélie BEAUSSART, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëticia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëticia LEGRAND

Absents : Monsieur Bruno DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°107/109 – 07/2026

Séances de natation des écoles vers le Centre Aquatique de l'Ondine – Convention de prise en charge

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention tripartite d'accès pour les établissements scolaires pour l'année scolaire 2026/2027,

Exposé des motifs :

Prise en charge des séances de natation pour l'année scolaire 2026/2027 :

La CCFL propose de renouveler le dispositif mis en place depuis plusieurs années et de participer au financement des séances de piscine pour l'ensemble des écoles publiques et privées du territoire de la CCFL de la manière suivante :

- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CP
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE1
- 10 séances pour les CE2
- 10 séances pour les CE2

Le coût de la séance de 40 minutes au Centre Aquatique de l'Ondine est fixé à 99 € par classe, cette somme sera réglée par la CCFL au Centre Aquatique de l'Ondine.

La CCFL facturera une participation de 35 € pour chaque séance de chaque classe de l'école concernée (soit 3 465 € pour la part à charge communale). Chaque cycle se compose de 10 séances hors jours fériés.

Pour ce faire, une convention tripartite est mise en place déterminant les modalités des participations de chacune des parties (commune, CCFL, le Centre Aquatique de l'Ondine).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la prise en charge par la CCFL des séances de natation vers le centre aquatique l'Ondine selon les modalités sus évoquées ;
- **d'autoriser** la signature par le Maire ou son représentant des conventions correspondantes ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

